**Courrier aux parlementaires**

Objet : « Réforme » de la Formation des enseignants et des CPE ; « réforme » des concours de recrutement

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Ces dernières semaines, vous avez pu constater la généralisation de l’expression du mécontentement des acteurs et actrices de la Formation des Enseignants et des CPE à propos de la mise en place de la « réforme » à la rentrée 2021 – et ce jusque dans les médias nationaux : en témoignent désormais, outre les très nombreuses motions et courriers déposés localement depuis deux ans, des tribunes récentes qui réunissent, sur son fond comme sur les modalités de son application, de très nombreux collègues d’horizons divers dans une même opposition : courrier des responsables des masters MEEF Histoire Géographie (<https://aggiornamento.hypotheses.org/4676>), tribune des professeurs de SVT (<https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/02/01/reforme-de-la-formation-des-enseignants-le-risque-d-un-effondrement-du-vivier-de-candidats-et-d-une-baisse-de-la-qualite-de-l-enseignement_6068396_3232.html>), tribune des 30 associations d’enseignants (<https://www.lejdd.fr/Societe/Education/tribune-une-trentaine-dassociations-denseignants-denonce-des-recrutements-au-rabais-4024797>), tribune des 1500 formateurs et formatrices (<https://www.snesup.fr/article/tribune-ni-precariser-ni-conformer-former-les-enseignantes-et-les-cpe-est-un-imperatif-citoyen>).

Cette unanimité dans le rejet de la « réforme » de ceux-là même qui sont censés la mettre en œuvre nous amène à vous solliciter : à quatre mois de la fin de l’année universitaire, les objections et les questions essentielles dont les collègues, dans toute leur diversité, y compris des inspecteurs, sont porteurs n’ont toujours pas trouvé de réponses.

Nous vous savons soucieux des questions d’éducation et comptons donc sur votre intérêt pour les inquiétudes suivantes. Contrairement à ce que prétend le ministère, cette “réforme” ne rendra pas le métier enseignant plus attractif et n’améliorera pas la formation. Au contraire, elle les dégradera fortement. Engagée sur une vision purement gestionnaire et une méconnaissance des réalités du métier, cette “réforme” :

* Crée des inégalités entre les étudiant·es se formant aux métiers de l’enseignement (MEEF) alternant·es et non alternant·es, entre les académies en fonction des moyens qu’elles peuvent mettre dans la formation, entre les lauréat·es des concours, en fonction de leur parcours antérieur.
* En fétichisant le terrain, transforme les étudiant·es en formation en contractuel·les précaires sous-payé·es, utilisé·es comme moyens d’enseignement puisque ils et elles seront en responsabilité seul·es devant les élèves avant que leur qualification ait été reconnue par le diplôme de master et par la réussite au concours préparé.
* Accentuera encore la souffrance déjà grande des étudiant·es de masters MEEF. Les étudiant·es alternant·es devront tout à la fois faire la classe en responsabilité, préparer les cours pour les élèves, réussir un master, incluant un mémoire de recherche et préparer les épreuves du concours. Tout ceci pour environ 670 €/mois.
* Abaisse dramatiquement le niveau d’exigence disciplinaire et professionnelle des concours de recrutement des professeur·es du premier et du second degrés.
* Sacrifie finalement les élèves de l’école publique, à commencer par les plus fragiles, qui ont besoin d’enseignant·es réellement formé·es sur les plans disciplinaire, didactique et professionnel. Cette “réforme” prépare ainsi la voie à un enseignement public au rabais dans lequel les savoirs des enseignant·es ne sont plus garantis.

La diminution des postes offerts aux concours, l’absence de plan pluriannuel de recrutements, visent à mettre sur le marché du travail des personnes ayant échoué au concours mais titulaires du master. Beaucoup de futur·es enseignant·es, embauché·es localement, seront soumis·es au risque du licenciement et aux pressions de leur employeur, ce qui réduira drastiquement leurs libertés (pédagogique, syndicale, etc.).

Cette “réforme” ouvre les conditions de l’affaiblissement du concours comme modalité de recrutement des enseignant·es de la Fonction publique sous statut de fonctionnaire. La seconde épreuve orale, transformée en entretien d’embauche, change la nature des concours de recrutement.

Cette “réforme” dévalorise les métiers d’enseignant·e et de CPE, desquels se détournent déjà de plus en plus les étudiant·es. Il faut renoncer à la logique d’économies budgétaires et de précarisation à tout va qui l’anime et se donner enfin les moyens d’un financement des études, d’une réelle formation des enseignant·es et d’un recrutement de qualité. Nous en appelons au retrait de cette mauvaise “réforme” : le sort des prochaines générations d’élèves se joue dès aujourd’hui. Il est plus qu’urgent d’écouter les actrices et acteurs de la formation, et d’agir en conséquence !

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d’agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, Madame la Députée, Monsieur le Député, l’expression de notre attachement au service public d’éducation, dont la Formation des enseignants et des CPE par l’Université est un des piliers.

Signature

Accès aux noms et contacts des députés par une carte interactive : <https://www2.assemblee-nationale.fr/recherche-localisee/carte/FRANCE>

Accès aux noms et contacts des sénateurs par une carte interactive : <http://www.senat.fr/elus.html>